

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 juillet 2020, s'est réuni salle du Conseil communautaire, 1 rue Andréï Sakharov, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe Couic

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20200708-080714-DE

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA CHAPELLE DE LOTHEA »

Exposé :

L'association « Les Amis de la Chapelle de Lothéa » met régulièrement un chapiteau à disposition de la Ville pour les manifestations municipales, en particulier le forum des associations.

Ce chapiteau doit faire l'objet d'un contrôle par un organisme agréé tous les deux ans. La Ville est déjà intervenue pour aider financièrement l'association lors du précédent contrôle, en 2018.

Pour faire suite à la demande de l'association, il est proposé de renouveler ce soutien en 2020, dans le cadre d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 805,20€ correspondant au montant du devis.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer **une subvention exceptionnelle de 805.20€** à l'association « Les Amis de la Chapelle de Lothéa »

Avis favorable de la commission Vie associative, jumelages et coopérations, citoyenneté et égalité femmes-hommes du 1er juillet 2020

Avis favorable de la commission finances, évaluation des politiques publiques et administration générale, tranquillité publique du 1^{er} juillet 2020

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

